

En application de l'article 115 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (RLRQ, c. M-35.1) (la Loi), une ou plusieurs personnes impliquées dans la négociation d'une convention de mise en marché peuvent demander à la Régie de nommer un conciliateur afin d'aider les parties à conclure une entente.

Si plus de deux parties prennent part à la conciliation, veuillez compléter l'annexe pour y indiquer les parties additionnelles. Le formulaire doit être signé par les demandeurs et être transmis à la Régie à l'adresse rmaagc@rmaag.gouv.qc.ca **en mettant les autres parties en copie.**

Préciser le **secteur visé** (ex. forêt privée, etc.) :

Préciser la **nature de la convention de mise en marché** (exemple : contrat de transport, etc.) :

Préciser le nom de la partie 1

Représentants présents lors de la conciliation (incluant les coordonnées complètes, dont les adresses courriel) :

Préciser le nom de la partie 2

Représentants présents lors de la conciliation (incluant les coordonnées complètes, dont les adresses courriel. Si la partie n'est pas signataire ou que vous ignorez qui seront les représentants, indiquer « à valider par le conciliateur » en précisant les coordonnées utiles)

Nous demandons à la Régie de nommer un conciliateur dans le dossier.

Nous confirmons avoir pris connaissance de l'information publiée sur Québec.ca dans la section « [Processus de conciliation](#) » et nous acceptons les modalités relatives à la conciliation.

Nous comprenons que si une convention de mise en marché est conclue au terme du processus de conciliation, celle-ci devra, en application de l'article 114 de la Loi, être transmise à la Régie pour homologation afin d'être valable.

Partie 1

Signée, à _____ ce _____

(Nom en lettres moulées)

(Signature)

Partie 2 (la partie doit signer si elle est demandeur. À défaut, elle doit être mise en copie du courriel lors de l'envoi de la demande à la Régie)

Signée, à _____ ce _____

(Nom en lettres moulées)

(Signature)

Annexe au formulaire de demande de conciliation

Nom de la partie 3 (si requis) : (la partie doit signer si elle est le demandeur. À défaut, elle doit être mise en copie du courriel lors de l'envoi de la demande à la Régie)

Représentants présents lors de la conciliation (incluant les coordonnées, dont les adresses courriel. Si la partie n'est pas signataire ou que vous ignorez qui seront les représentants, indiquer « à valider par le conciliateur » en précisant les coordonnées utiles) :

Signée, à _____ ce _____

(Nom en lettres moulées)

(Signature)

Nom de la partie 4 (si requis) : (la partie doit signer si elle est demandeur. À défaut, elle doit être mise en copie du courriel lors de l'envoi de la demande à la Régie)

Participants et représentants présents lors de la conciliation (incluant les coordonnées, dont les adresses courriel. Si la partie n'est pas signataire ou que vous ignorez qui seront les représentants, indiquer « à valider par le conciliateur » en précisant les coordonnées utiles) :

Signée, à _____ ce _____

(Nom en lettres moulées)

(Signature)